

CONJONCTURE FINANCIÈRE

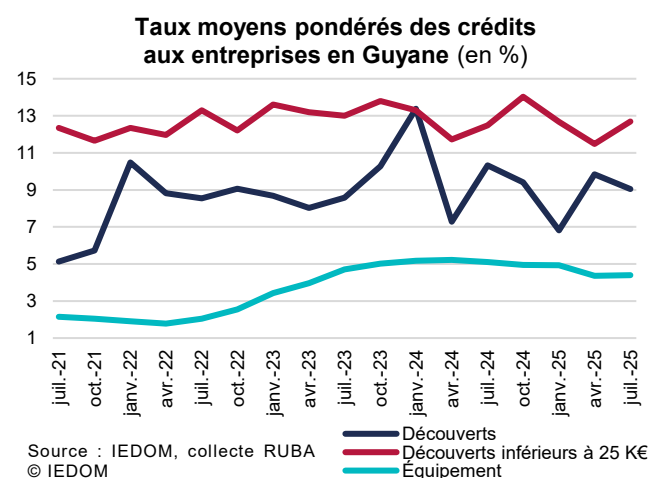
Taux des crédits aux entreprises Guyane 3^e trimestre 2025

Repli des taux des découverts, hausse modérée des taux des crédits à l'équipement

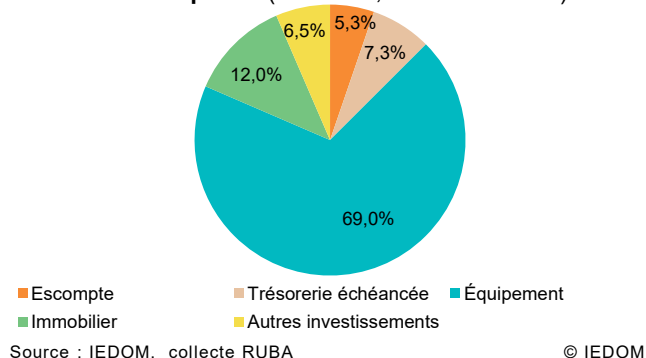
• Au 3^e trimestre 2025, le taux moyen des découverts recule sur trois mois pour atteindre 9,05 % en juillet, soit une diminution de 79 points de base (pdb). Sur un an, la baisse est plus marquée, à -128 pdb. À l'inverse, les découverts de moins de 25 K€ progressent : +121 pdb sur trois mois et +21 pdb sur un an, pour s'établir à 12,69 % en juillet. À l'échelle nationale, le taux moyen des découverts s'inscrit également en repli, de -20 pdb sur trois mois et -146 pdb sur un an, à 4,67 %. Quant aux découverts inférieurs à 25 K€, ils s'établissent en moyenne à 9,69 %, traduisant une baisse de 10 pdb sur trois mois et de 67 pdb sur un an.

• Les taux des crédits à l'équipement affichent en Guyane une légère hausse de 4 pdb sur trois mois, mais reculent de 70 pdb sur un an pour s'établir à 4,40 % en juillet. Leur durée moyenne est de 119 mois. Au niveau national, ces taux atteignent 3,50 %, en baisse de 8 pdb sur trois mois et de 83 pdb sur un an.

Caractéristiques des nouveaux crédits¹



Répartition des flux de nouveaux crédits aux entreprises (sur un an, hors découverts)



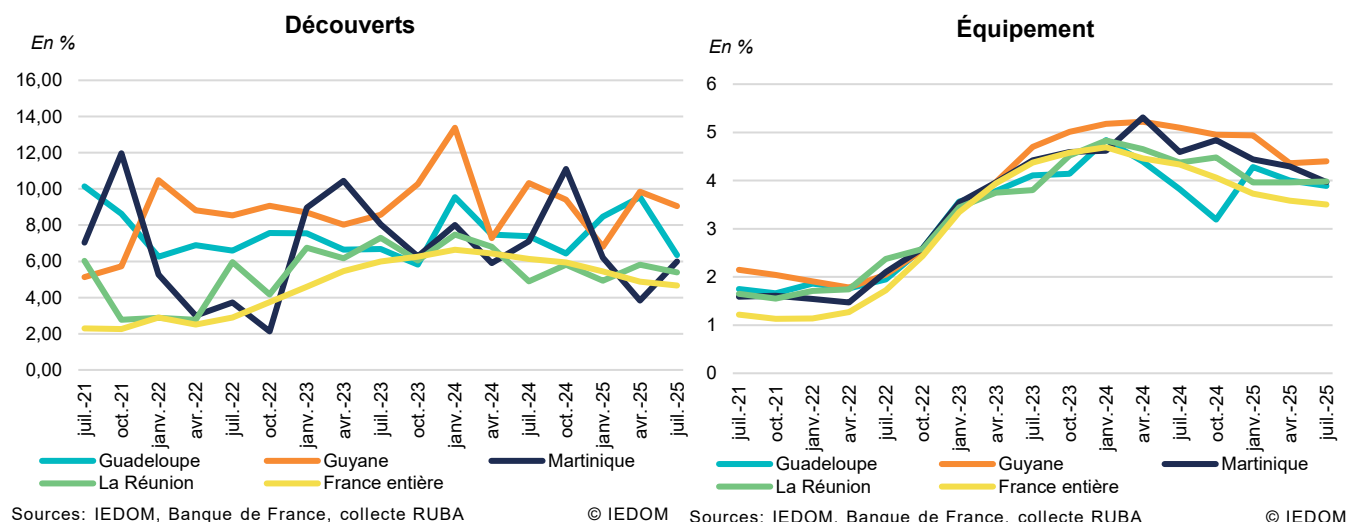
Taux moyens débiteurs en %

							Variations (en pdb)	
		Juil.-24	Oct.-24	Jan.-25	Avr.-25	Juil.-25	1 an	1 trim
Guyane	Découverts	10,33	9,40	6,81	9,84	9,05	-128	-79
	de moins de 25 000 €	12,48	14,03	12,67	11,48	12,69	21	121
	Equipement	5,10	4,95	4,94	4,36	4,40	-70	4
France entière	Découverts	6,13	5,94	5,45	4,87	4,67	-146	-20
	de moins de 25 000 €	10,36	10,41	10,26	9,79	9,69	-67	-10
	Equipement	4,33	4,06	3,73	3,58	3,50	-83	-8

Source : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA. © IEDOM

¹ Compte tenu du faible nombre d'observations, les analyses sur les taux de crédits immobiliers, de l'escompte et de la trésorerie échancée ne sont pas réalisables en Guyane.

Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



Méthodologie

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Guyane. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF). Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Le champ de l'étude a été restreint aux SNF (exclusion des entreprises individuelles) de manière à présenter des taux comparables à ceux publiés par la Banque de France.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédits correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : R. ELBEZ ■ Responsable de la rédaction : R. ELBEZ

Rédaction : F. OLLIVIER ■ Éditeur : IEDOM